

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 636

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

-----

**ARTICLE 31 TER**

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« *a bis*) Les mots : « sept premiers alinéas » sont remplacés par les mots : « I ou II » ; »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination avec la nouvelle rédaction de l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation.